

Le leader socialiste soumettra un texte demain au bureau national du PS.

Hollande favorable à une loi sur le voile à l'école

François Hollande a tranché. Il est favorable à une loi sur l'interdiction du voile à l'école. Demain, lors d'un bureau national consacré à la laïcité, exceptionnellement décalé d'une journée en raison du 11 novembre, le premier secrétaire du PS va présenter une proposition de loi en ce sens. Courte, elle comportera deux articles. Le premier sur l'interdiction des signes religieux, politiques et philosophiques dans l'enceinte scolaire; le second insiste sur la nécessité de dialogue et de médiation pour que les exclusions d'élèves voilées restent «un dernier recours».

«Répondre». François Hollande est arrivé il y a une quinzaine de jours à la conclusion qu'une «intervention législative est nécessaire» pour régler la question particulière du voile. Lors de son audition par

●●● la commission Stasi, le 9 septembre, il avait estimé que «la voie réglementaire» pouvait suffire. Mais «si ce n'est pas possible, alors le recours à la loi s'impose». Si le numéro un du PS a décidé d'accélérer le mouvement, c'est, confie son entourage, pour répondre «à une demande des praticiens de la laïcité», notamment les enseignants. Autre impératif de calendrier: demain, les députés socialistes devront prendre position sur les premières conclusions de la mission parlementaire présidée par Jean-Louis Debré. Dans un contexte où les principaux cadors de l'UMP — à l'exception de Nicolas Sarkozy — s'affichent de plus en plus pro-législation, une réunion du groupe PS, il y a quinze jours, a pointé la nécessité de mettre un terme à la «cacophonie», explique le porte-parole du parti, Julien Dray. «Il n'était pas question d'attendre que Jacques

Chirac se prononce sur le sujet. Et de donner l'impression d'être à la remorque de la droite», insiste un autre membre de la direction du parti. «Nous aurons une position claire et nette», se réjouissait, hier, Claude Bartolone, un fidèle de Laurent Fabius. L'ancien ministre de l'Economie s'était clairement prononcé en faveur d'une loi, dès le congrès de Dijon, en mai. Hier, Jack Lang se félicitait également «de cette maturation des esprits» en faveur d'un texte de loi. L'ex-ministre de l'Education avait lui-même soumis une proposition de loi il y a quelques mois devant les députés socialistes. «Plus le texte sera court, mieux ce sera», assurait-il, hier.

Compromis. La proposition de loi présentée par Hollande sera effectivement brève. «Il n'y a pas lieu de légiférer sur la loi fondatrice de 1905», a confié le premier secrétaire à Libération. Pour autant, cette déci-

sion relève bien d'un compromis, car certains au PS, comme Malek Boutih, secrétaire national chargé des questions de société, ou encore Jean Glavanny, chargé de l'université permanente du PS sur la laïcité, restent réservés. Lors du bureau national, la proposition Hollande sera d'ailleurs précédée d'un texte rédigé sous l'impulsion de l'ex-ministre de l'Agriculture. Il précisera «le cadre dans lequel une loi peut être utile, car la question de la laïcité ne se limite pas à celle du voile». Il y sera question de la charte sur la laïcité évoquée par Hollande lors de son audition par la commission Stasi, d'un guide de la citoyenneté ou de la lutte contre la discrimination. Dans les autres services publics, comme les hôpitaux, le chef du PS estime en revanche que «les textes existants suffisent». Et qu'il faut juste les appliquer. ◆

PAUL QUINIO

Mgr de Berranger craint qu'un texte «vécu comme répressif» renforce le communautarisme:

«Ne pas légiférer dans la précipitation»

Non à une loi contre le voile islamique, oui à une laïcité vigilante et accueillante. Hier, Mgr Jean-Pierre Ricard, le président de la Conférence des évêques de France, a clos par ces recommandations l'assemblée plénière de l'épiscopat, qui se tenait à Lourdes. Pendant six jours, la réunion ayant débuté le 6 novembre, les évêques ont planché sur «*les relations de l'église catholique avec l'état et sa présence dans la société*». Mgr Olivier de Berranger, évêque de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), fait le bilan de ces travaux.

Vous venez de vous prononcer contre une modification de la loi de 1905 sur la séparation des églises et de l'Etat. Plusieurs ministres se sont pourtant déclarés en faveur d'un toilettage qui permettrait notamment de subventionner la construction de mosquées...

A l'approche du centenaire de la loi, nous avons fait le

point sur ces cent années de pratique de la laïcité en France. Le consensus qui s'est exprimé dans notre assemblée, c'est qu'autant les conditions dans lesquelles s'est passée la séparation entre l'Etat et l'église catholique ont été difficiles et tendues, autant la mise en pratique de cette législation apparaît très positive. La laïcité, au lieu d'être une foire d'empoigne, permet de mieux respecter l'autonomie

de l'Etat et celle de l'église.

Aujourd'hui, nous nous trouvons bien dans ce cadre, et nous ne souhaitons pas que l'on retouche cette loi pour des motifs purement conjoncturels. Cette expérience positive nous fait dire que rien ne peut s'opérer dans la précipitation. L'histoire montre que lorsque l'on dialogue, que l'on apprend à s'apprécier, que l'on essaie de faire le plus sereinement possible l'examen des questions qui peuvent se poser, et qui se posent de fait pour l'islam – ce qui est normal étant donné qu'il s'agit d'une nou-

velle donne sociale –, il ne faut pas procéder par à-coups, mais en donnant du temps au temps. Concernant la construction des mosquées, il nous paraîtrait assez étonnant que l'Etat aide les musulmans, étant donné que l'église catholique, qui représente encore 60% de la population, ne reçoit pas un kopek.

Vous ne voulez pas non plus de loi interdisant le port du voile islamique à l'école?

Nous ne souhaitons pas qu'il y ait, dans la précipitation, une loi sur une question qui touche quelques centaines de jeunes filles, et qui représente un recul dans le domaine du respect de la liberté de religion. Nous ne voulons pas que, sous le prétexte du voile, on supprime toute possibilité de porter des signes religieux. Qu'est-ce qu'il faudrait? Qu'on soit tous habillés pareil? Essayons de relativiser les problèmes. Des mesures senties comme répressives, loin d'endiguer le communautarisme, ne peuvent que le renforcer. La victimisation des musulmans ne serait pas heureuse. ◀

Recueilli par CATHERINE COROLLER